



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 23974

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le devenir de la salle de concert de la philharmonie de Paris. Cette salle, cofinancée par l'État, la ville de Paris et la région Île-de-France, a vu son coût passer de 170 millions à 386 millions d'euros et son budget de fonctionnement est encore à définir. Alors que sa capacité de 2 400 places semble à beaucoup disproportionnée, il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour assurer un équilibre à ce projet.

Texte de la réponse

Imaginé selon une conception architecturale exceptionnelle sur les plans de Jean Nouvel, le projet de la Philharmonie ne recouvre pas seulement la création d'un auditorium consacré à l'accueil de grandes formations symphoniques, donnant ainsi à Paris et à la France la référence internationale qui lui faisait défaut en comparaison d'autres capitales ou grandes villes européennes. Par son implantation à La Villette, sur un territoire inscrit dans les logiques d'urbanisme du Grand Paris, il est également porteur d'enjeux majeurs pour la démocratisation de la vie musicale. Il doit jouer un rôle essentiel pour renouveler les publics de la musique symphonique en l'ouvrant aux plus jeunes et à tous ceux qui aujourd'hui, à un titre ou à un autre, se sentent exclus des salles de concert. Cette démarche se déclinera grâce à un pôle d'exposition et à un pôle éducatif, qui seront les leviers de son action culturelle, à travers un rapport nouveau entre le lieu, le public et les artistes. En ouvrant les portes aux visiteurs pendant la journée, en accueillant le public dans les espaces de répétition et en s'attachant à l'éducation artistique et musicale grâce notamment à une offre d'activités pédagogiques diversifiée à laquelle participeront les musiciens résidents et invités, le projet de la Philharmonie marque sa spécificité par rapport aux salles traditionnelles. La jauge symphonique de 2 400 places à configuration modulable permettra ainsi une offre de places nombreuses et accessibles. La livraison de l'équipement, qui accueillera par ailleurs l'Orchestre de Paris comme orchestre résident, interviendra dans le courant de l'année 2014 pour une inauguration au début de l'année 2015. Le coût global du projet est évalué à 386 M€. Ce montant est financé conjointement par les trois collectivités publiques dans le cadre d'un partage à parité entre la Ville de Paris et l'État, après déduction de la participation de la Région Ile-de-France, fixée à 20 M€. Il faut constater que le coût de construction de cet équipement est absolument comparable à ceux des grandes réalisations conduites au niveau international pour des salles d'ambition équivalente ainsi que la presse l'a récemment rapporté : par exemple 400 M€ pour l'Elbphilharmonie de Hambourg ou 550 M€ pour l'extension du Théâtre Marinski de Saint Pétersbourg (Le Monde du 7 mai 2013). En ce qui concerne son fonctionnement, la Philharmonie de Paris aura un budget global en cours de définition autour de 35 M€ environ et parmi ses ressources, une subvention du ministère de la culture et de la communication, issue de la réorientation de la subvention aujourd'hui attribuée à la Salle Pleyel qui, sous la conduite d'un opérateur privé, aura, à partir de 2015, une vocation autre que la musique symphonique. La mesure nouvelle nécessaire pour le fonctionnement de la Philharmonie de Paris devrait donc être limitée au plus à 4,5 M€, ce qui représente environ 0,6 % des crédits aujourd'hui consacrés au spectacle vivant par le ministère de la culture et de la communication.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23974

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4038

Réponse publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6403